



COMMISSION REGIONALE DES EQUIPEMENTS

Mardi 13 Mars 2018
Maison des Sports - NANTES

Présidence : André GUIGNE

Présents : Joseph BARON - Pt ligue PL, Odile ESKENAZI - Secrétaire Générale, Yves BOISSERIE - Trésorier, Alain TANCREL - Pt CSO, Serge MOTTIER - Directeur Général, Jean-Michel MAILLARD, Jacques TUFFIERE, Michel BREMOND, Pierre-Yves HARSCOUEY, Richard DELAUNAY - Pt CD 53, Georges N'ZAHOU Secrétaire Secteur Sportif

Excusés : Jean-Jacques MOREAU - Pt CD 44, Gérard TRICHET - CRES PL, Marie-Pierre CHEVREAU Présidente CD 72

Absents : autres Pts de CD (2 départements) et la COT.

1 - FONCTIONNALITE DE LA CRES

Quelques dysfonctionnements ont été enregistrés depuis 6 mois :

- Envoi d'une fiche simplifiée de classement en EI, directement au CES, du stade du Loroux-Bottreau, par le CD44, sans passage, ni infos à la CRES et la ligue !
- Dysfonctionnement : beaucoup de retard dans l'envoi aux collectivités des courriers, rapports et fiches de visites, suite à classements ou reclassements d'installations en PL.
- Visites de stades (3) effectuées en 44 sans infos ni présence des représentants des collectivités concernées (d'où mécontentement d'une des collectivités).

Tout ceci doit être pris en compte pour l'avenir !

2 - ANALYSE DU NOUVEAU REGLEMENT AFFINANT LE ROLE DU (DE LA) CES AU NIVEAU NATIONAL ET SA DECLINAISON AU PLAN REGIONAL :

Lecture approfondie dudit rôle pour lequel la Ligue des Pays de La Loire assure déjà la presque totalité des missions définies, cependant il a été décidé que :

- Le réseau régional sera complété par un nouvel arrivant pour le 44 (à trouver), Pierres-Y. HARSCOUEY désormais en responsabilité en Bretagne et G. TRICHET déménageant en 85, ne pouvant plus assumer leur tâche ancienne; A. GUIGNE assurera l'intérim et formera le nouveau collègue du 44; Jean-M. MAILLARD conserve le suivi du 53 avec en soutien le pt du CD concerné, M BREMOND continue sa tâche en 49 , J. TUFFIERE épaulé J. M. MAILLARD en 72 , A GUIGNE préparera la relève en 85 avec G TRICHET et d'ici 2 ans avec Loïc MOREAU futur retraité!
- Après finalisation des visites des installations encore à contrôler, avant fin 2018, la commission va s'investir dans la partie «conseils» vis-à-vis des collectivités engageant de nombreux projets de rénovations ou de constructions neuves en PL.
- Les documents d'inventaires de nos salles et stades, vont être améliorés avec des infos complémentaires nécessaires au bon suivi de tous les responsables régionaux et départementaux pour décider des implantations de compétitions à venir (objet de réflexions lors de la prochaine CRES).
- Le site de la ligue va s'enrichir de secteurs spécialisés sur les équipements et sur les rapports de JA, ceci afin de mutualiser nos documents et de faciliter les recherches et les choix des différents responsables de commissions et des élus ligue PL.

- Les visites périodiques sur nos installations seront effectuées tous les 5 / 6 ans sauf besoin urgent (demande des collectivités et ou rapports alarmants des JA) ; les JA seront en capacité d'établir une fiche de visite pour renseigner pleinement la CRES des problèmes rencontrés sur l'équipement sur lequel la compétition a été organisée.
- Les équipements de proximité (piste de 250 m) seront mis en avant, autant que faire se peut, lors des rencontres avec les collectivités désirant équiper leur territoire.
- Les fiches de candidatures des clubs pour l'organisation des compétitions seront modifiées.

3- RETOUR SUR LES CONTROLES A TERMINER SUR LES EQUIPEMENTS DE NIVEAU DEPARTEMENTAL A IAAF :

Sont donc à visiter, toutes les installations **surlignées en jaune** dans le tableau récapitulatif.

- Pour le 44 : la salle de St Nazaire (lors d'une prochaine réunion sur la rénovation du stade), les stades de Carquefou, du Loroux-Bottereau et de La Chapelle s/Erdre.
- Pour le 49 : la salle et le stade de La Pommerai s /Loire, les stades de Segré et d'Avrillé.
- Pour le 53 : les stades de Mayenne, Château-Gontier et St Pierre la Cour.
- Pour le 72 : les stades de Coulaines, d'Arnage, du Mans (Ile aux sports) et de Château du Loir
- Aucune visite pour le 85 (toutes effectuées)

4) RETOUR SUR NOS EQUIPEMENTS D'INITIATION (EI),

Des recensements ont été effectués, notamment en 53, 72 pour les salles mais il convient de continuer les dits recensements pour finaliser nos tableaux et permettre en 2019 que toutes ces installations modestes, soient classées et rendues « valides » pour l'organisation des épreuves Eveil-athlé, Poussins voire Benjamins pour les salles ;

Ce travail doit être mené avec les CD concernés et les fiches de visites simplifiées peuvent être remplies par les présidents des clubs organisateurs avec vérification puis envoi par le référent départemental puis transmission au CES par les 2 référents régionaux (J Michel et moi-même). Un courrier officiel sera alors envoyé aux maires ou présidents de communauté de commune (ou aggro) pour les en informer.

Des informations complémentaires **(surlignées en vert** dans le tableau joint) sont à compléter par département ! Merci.

Ce travail va nécessiter un certain investissement de chaque membre de la CRES, mais est indispensable pour que nous soyons totalement en ordre de « marche » pour début 2019. Plus aucune compétition ne sera possible sans N° SIFFA ni installations « valides ».

5 -ANALYSE DES PROJETS EN COURS OU DES INTENTIONS DE PROJETS EN PL :

Nous recensons actuellement 33 projets ou intentions sérieuses (voir document joint remis à jour après la réunion) ; notre action de conseils et d'évaluation prospective auprès des collectivités et des clubs concernés doit être une de nos missions de base, une fois les visites et reclassements terminés !

6- PREPARATION DU FUTUR SCHEMA REGIONAL DES EQUIPEMENTS (2019 – 2025)

- Les dates sont choisies pour que les clubs souhaitant rénover leurs installations ou en créer puissent, avec ce document opérationnel (renouvelé pour la 5ème fois en PL depuis 1997), interpellier les candidats aux fonctions municipales en 2020 pour qu'ils les intègrent dans leur proposition de programme électoral pour les 6 ans du futur mandat électoral !
- Un recensement des collèges et lycées existants dans la région doit être effectué par les services de la ligue, afin d'affiner les incitations à réalisation d'équipements de proximité.
- Un recensement (idem par les services) de tous les clubs et sections d'athlétisme est aussi nécessaire.

- Les clubs et sections sont invités à nous faire part des projets ou intentions de projets qu'ils souhaiteraient voir être soutenus par la ligue.
- La présentation du document actuel sera revu complètement pour le « modernise »; un document papier sera toujours conservé mais un document informatique sera étudié; il devrait pouvoir être construit «à géométrie variable» pour utilisation en phase avec les besoins et pourquoi pas différent d'un département à l'autre.
- Un état des lieux des zones dites « désertiques » sera un élément important de ce document, ce pour incitation locale suite à identification précise par la ligue des PL.
- La prochaine réunion sur la mise en œuvre de ce document, qui devrait être finalisé avant la fin 2018, nécessitera de se rencontrer (après travail préparatoire) au début de l'été ; la composition précise de ce groupe de travail sera définie par la ligue.

7- VŒU AUPRES DU CES

Pour la CRES PL, le classement des installations de salles est à réétudier :

Une salle de 80 m sur 30 m (type Mayenne et Vendéspace) doit pouvoir obtenir un classement « Régional » car s'y déroule des championnats régionaux officiels, voire des meetings nationaux ou interrégionaux ; l'investissement important des collectivités doit être mieux reconnu.

J. M. MAILLARD et A. GUIGNE seront les porte-paroles de la CRES et de la ligue, à ce sujet, lors du prochain CES (13 avril prochain).

Fait à NANTES, le 18 mars 2018
Le Président de la CRES : André GUIGNE